



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 16 - MARS 2015

SOMMAIRE

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2015064-0001 - Arrêté modifiant l'arrêté n °2011-392 du 29 août 2011
modifié fixant la composition de la CRADT

1



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ 2015064-0001 05 MARS 2015

modifiant l'arrêté n°2011-392 du 29 août 2011 modifié fixant la composition de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire (CRADT)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2000-906 du 19 septembre 2000 modifiant le décret n° 95-1168 du 2 novembre 1995 portant création des conférences régionales de l'aménagement et du développement du territoire et notamment ses articles 1^{er} et 3 ;
- VU le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- VU l'arrêté n°2011-392 du 29 août 2011 modifié fixant la composition de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1 f) de l'arrêté n°2011-392 du 29 août 2011 modifié fixant la composition de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire est modifié comme suit:

f) Représentants des organisations syndicales et professionnelles :

- **Madame Aurélie MASURE-FILIPPI**, en lieu et place de Monsieur Patrick FOURNIER,
- **Monsieur Jean-Luc MONTEIL**, en lieu et place de Messieurs Gérard CERUTTI et Claude MOREL,
- **Monsieur Vincent GOMEZ**, en lieu et place de Monsieur Jeannot FELDEN.

ARTICLE 2 :

L'article 1 g) de l'arrêté n°2011-392 du 29 août 2011 modifié fixant la composition de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire est modifié comme suit:

g) Représentants de la vie associative :

- **Monsieur Jörn CAMBRELENG** , en lieu et place de Monsieur Emmanuel PONSART,

ARTICLE 3 :

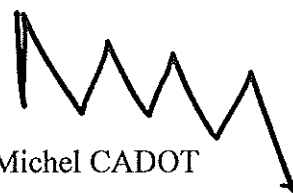
Le reste sans changements.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **05 MARS 2015**

Le préfet de région,



Michel CADOT